

Aperçu des principaux subsides en Wallonie -2024

Aide à l'investissement	
	La Région wallonne accorde des aides aux petites, moyennes et grandes entreprises qui réalisent un investissement d'expansion économique.
Coûts éligibles	Les terrains et bâtiments achetés, construits ou étendus, les équipements, le mobilier, les softwares et brevets (partiellement), ainsi que le matériel roulant sont éligibles sauf exception.
Timing	Il est impératif de compléter une fiche d'intention (fiche préalable) avant de commencer à passer des bons de commandes. Un dossier complet doit être introduit dans les 6 mois qui suivent.
	Grande entreprise
Conditions d'accès	▶ Grande entreprise (selon la définition européenne) ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en zone de développement (révision durant le premier semestre 2022) ▶ Montant minimum d'investissement : 1.000.000€ ▶ Création d'emploi obligatoire ▶ Investissement en faveur d'une nouvelle activité économique (création d'un établissement ou diversification de l'activité d'un établissement existant). ¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande.
Montant de l'aide	Prime représentant max. 10% des investissements, exonération du précompte immobilier d'une durée maximale de 5 ans pour les immeubles par nature.
	Petite et moyenne entreprise
Conditions d'accès	▶ PME ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obtenir un pourcentage d'aide supérieur ▶ Investissement supérieur à la moyenne des amortissements des 3 dernières années ▶ Création d'emploi non obligatoire mais préférentielle pour le taux d'aide. ¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande.
Montant de l'aide	Prime représentant max. 18% des investissements, exonération du précompte immobilier d'une durée maximale de 5 ans pour les immeubles par nature.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce document, seuls les principes généraux sont exposés. Chaque situation particulière doit donc être évaluée au cas par cas. Les données contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil juridique. L'exhaustivité et l'exactitude des informations utilisées ne peuvent être garanties. BDO n'est pas responsable des pertes ou dommages de quelque nature que ce soit pour des actions basées sur les informations reprises dans ce document. [Les conditions générales du site web](#) s'appliquent au présent document.

Aperçu des principaux subsides en Wallonie - 2024

Prime à l'utilisation durable de l'énergie	
	La Région wallonne accorde une prime à l'investissement aux entreprises qui réalisent un programme d'investissements visant l'utilisation durable de l'énergie (production d'énergie issue de sources d'énergie renouvelables, cogénération à haut rendement et économies d'énergie au cours du processus de production).
Conditions d'accès	▶ PME ou grande entreprise (selon la définition européenne) ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obtenir un pourcentage d'aide supérieur ▶ Montant minimum d'investissement : 25.000€ ▶ Création d'emploi non obligatoire. ¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande.
Montant de l'aide	Prime représentant 20 à 50% des investissements (liés à la taille de l'entreprise et au type d'investissement), exonération du précompte immobilier de 3 à 5 ans.

Prime à la protection de l'environnement			
	La Région wallonne accorde une prime à l'investissement et une exonération du précompte immobilier de 3 ans à 5 ans aux entreprises qui réalisent un programme d'investissements visant la protection de l'environnement.		
Conditions d'accès	▶ PME ou grande entreprise (selon la définition européenne) ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obtenir un pourcentage d'aide supérieur ▶ Montant minimum d'investissement : 25.000€ ▶ Création d'emploi non obligatoire.		
	¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc.		
	² Une liste est disponible sur demande.		
Montant de l'aide	Prime à l'investissement de 10 à 40% des surcoûts d'investissement, exonération du précompte immobilier de 3 ans à 5 ans Montant de l'aide = base subsidiable (surcoût) x taux brut.		
	Critères	PME	GE
	Investissement visant à dépasser les normes du permis.	30%	15%
	Investissement visant à dépasser les normes, à condition d'être certifié ISO 14001.	35%	17.50%
	Investissement visant à dépasser les normes, à condition d'être certifié EMAS.	40%	20%
	Investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à condition que les investissements soient mis en œuvre et achevés plus de 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme.	PE: 15%	
		ME: 10%	
	Investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à condition que les investissements soient mis en œuvre et achevés entre 1 et 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme.	PE: 10%	

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce document, seuls les principes généraux sont exposés. Chaque situation particulière doit donc être évaluée au cas par cas. Les données contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil juridique. L'exhaustivité et l'exactitude des informations utilisées ne peuvent être garanties. BDO n'est pas responsable des pertes ou dommages de quelque nature que ce soit pour des actions basées sur les informations reprises dans ce document. [Les conditions générales du site web](#) s'appliquent au présent document.

Aperçu des principaux subsides en Wallonie -2024

Aide de R&D - Win4Company	
	Win4Company vise à aider les entreprises à financer un projet de recherche industrielle ou de développement expérimental. Ce projet vise soit une acquisition de nouvelle(s) connaissance(s) en termes de progrès scientifique et technique, soit l'utilisation de connaissances pour le développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Ce projet peut également permettre un renforcement du potentiel scientifique et technologique de la société.
Conditions d'accès	Les projets sont évalués selon la base légale définie ci-dessous : ▶ Le projet doit avoir un caractère innovant. ▶ Le projet doit être qualitatif, techniquement faisable et pertinent par rapport aux besoins technico-économiques de la Région wallonne. ▶ L'entreprise doit être capable de valoriser les résultats attendus du projet. ▶ Le projet doit s'inscrire dans une optique de contribution au développement durable. ▶ L'entreprise doit pouvoir faire face aux besoins financiers actuels et prévisibles du projet, ou avoir la possibilité de trouver les financements complémentaires correspondant à ces besoins. ▶ Le projet doit comporter un degré de risque évident. ▶ La demande d'aide complète doit être introduite avant le début du programme de R&D.
Montant de l'aide	Subvention ou avance récupérable dont le taux dépend du type de recherche et de la taille de l'entreprise. Elle représente 35 à 70% des dépenses éligibles et peut être augmentée en cas de partenariat. Pour une recherche industrielle, l'aide est accordée sous forme de subvention : ▶ 70% pour une petite entreprise ▶ 60% pour une moyenne entreprise ▶ 50% pour une grande entreprise Pour un développement expérimental, l'aide est accordée sous forme d'avance récupérable : ▶ 55% pour une petite entreprise ▶ 45% pour une moyenne entreprise ▶ 35% pour une grande entreprise En cas de partenariat et sous certaines conditions, les taux susmentionnés peuvent être augmentés dans le cas d'une coopération effective entre, d'une part, une PME wallonne et au moins une autre entreprise wallonne et, d'autre part, une entreprise wallonne et une entreprise située hors de Wallonie. Cette augmentation représente 10% (pour les financements en subvention) ou 15% (pour les financements en avance récupérable).

Aide de support technique - Win4Expertise	
	Win4Expertise est un programme composé de 3 axes qui permet à des entreprises d'avoir recours à un expert extérieur pour définir le potentiel d'une technologie innovante. Les 3 piliers sont les suivants : ▶ Programme Win4Expertise - Conseil en marketing stratégique ▶ Programme Win4Expertise - Brevet ▶ Programme Win4Expertise - Support technique.
Conditions d'accès	Les projets sont évalués selon la base légale définie ci-dessous : ▶ PME (selon la définition européenne) ▶ Le projet doit avoir un caractère innovant • Le projet doit être qualitatif, techniquement faisable et pertinent par rapport aux besoins technico-économiques de la Région wallonne • L'entreprise doit être capable de valoriser les résultats attendus du projet • Le projet doit s'inscrire dans une optique de contribution au développement durable. • L'entreprise doit pouvoir faire face aux besoins financiers actuels et prévisibles du projet, ou avoir la possibilité de trouver les financements complémentaires correspondant à ces besoins • Le projet doit comporter un degré de risque évident ▶ La demande d'aide complète doit être introduite avant le début du programme de R&D
Montant de l'aide	Dans le cadre du support technique et marketing, une subvention représentant 75% du coût de la sous-traitance est accordée. Dans le cadre de l'expertise brevet, une subvention représentant de 15 à 50% des frais de brevet est accordée.
Spécificités	▶ Le programme Win4Expertise - Conseil en marketing stratégique permet aux PME de recourir à des conseils extérieurs pour connaître le potentiel commercial d'un produit ou d'un procédé innovant développé en interne ou lors de l'acquisition d'une technologie innovante. ▶ Le programme Win4Expertise - Support technique permet aux PME de recourir à un organisme extérieur public : centre de recherche collective agréé, organisme public de recherche, unité de recherche universitaire ou de haute école pour la réalisation de prestations techniques (analyses, mesures, essais...) s'inscrivant dans une démarche d'appui, de conseil et de support à l'innovation idéalement préalable à des activités de R&D au sein de l'entreprise. ▶ Le programme Win4Expertise - Brevets permet aux PME de protéger une innovation par dépôt ou acquisition de brevet en vue de son exploitation.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce document, seuls les principes généraux sont exposés. Chaque situation particulière doit donc être évaluée au cas par cas. Les données contenues dans ce document sont fournies à titre d'information uniquement et ne constituent pas un conseil juridique. L'exhaustivité et l'exactitude des informations utilisées ne peuvent être garanties. BDO n'est pas responsable des pertes ou dommages de quelque nature que ce soit pour des actions basées sur les informations reprises dans ce document. [Les conditions générales du site web](#) s'appliquent au présent document.

Deze publicatie werd zorgvuldig voorbereid, maar is geschreven in algemene termen en moet gezien worden als een publicatie die alleen brede verklaringen bevat. Deze publicatie mag niet gebruikt worden in het kader van specifieke situaties en u mag niet handelen, of nalaten te handelen, op basis van de informatie uit deze publicatie zonder specifiek professioneel advies in te winnen. Gelieve BDO te contacteren om dit te bespreken binnen de context van je persoonlijke omstandigheden. BDO, zijn Partners, en medewerkers zijn niet verantwoordelijk voor elk gebruik van deze publicatie, en kunnen niet aansprakelijk worden gesteld voor elk verlies geleden als gevolg van een al dan niet genomen actie of beslissing op basis van deze publicatie of onderdeel ervan. Alle in deze publicatie verwerkte en gebruikte gegevens van de cliënt zijn gebaseerd op informatie die BDO van de cliënt zelf heeft ontvangen. BDO is niet verantwoordelijk voor de juistheid van deze gegevens. Elk gebruik van deze publicatie voor om het even welke doeleinde of binnen om het even welke context is op eigen risico, zonder enig recht van verhaal tegen BDO of eender welke Partner of medewerker van BDO.

De vermelde prijzen/bedragen zijn indicatief en gebaseerd op de gekende gegevens op het moment van de voorbereiding van de offerte. Ze zijn nooit bindend voor meer dan 3 maanden. De prijzen/bedragen die tussen de partijen zullen worden afgesproken voor het uitvoeren van de diensten kunnen altijd afwijken van de bedragen die in deze offerte worden vermeld. BDO kan niet aansprakelijk worden gesteld voor mogelijke verschillen.

Copyright © 2023 BDO. All rights reserved.

www.bdo.be

